Le Courrier du Parc

2 600 exemplaires - N°98 - 2e trimestre 2022

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P 202053
Bureau de dépôt Arlon 1

© Olivier Oswald

Sommaire :

Prochains Rendez-vous du Parc 2
Les Junior Rangers reviennent ! 3
Fête du Parc naturel à Attert 3
Contrat de Rivière Moselle 4
Chroniques d'un cours d'eau globe-trotteur - suite 4
Le couvert végétalisé permanent ..... 5 & 6
Fausses bonnes idées pour protéger les abeilles sauvages ..... 6 & 7
Un jardin au naturel chez vous 8

Le bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :
Voie de la Liberté 107 à 6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Rédaction & relecture : Maxime Doffagne, Adrien Holleville, Sylvie Hubert et Martin Lepage.
Mise en page : Nathalie Druart
Editeur responsable : Sylvie Hubert
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Commune d'Attert

Wallonie environnement SPW

Prochains Rendez-vous du Parc

Les Rendez-vous du Parc

Les inscriptions, obligatoires, se font via un formulaire en ligne, par mail ou par téléphone **(063 22 78 55)**.

Inscrivez-vous à notre newsletter pour ne rien rater (voir page accueil site *www.pnva.be*)

Mercredi 25 mai à 18 heures

Atelier cuisine sauvage

La soirée débutera par une petite balade-récolte de plantes sauvages accompagnée de Bernadette Delit, herboriste expérimentée, pour ensuite réaliser des préparations culinaires avec les végétaux trouvés.

SCAN ME

Durée : environ 1 h 30 de récolte et 2 h 30 de cuisine et dégustation.
Inscription : *maxime.doffagne@attert.be*
Groupe limité à 15 personnes
PAF : 5 €

Mercredi 29 juin à 19 heures

Balade initiation aux plantes sauvages de nos contrées

SCAN ME

Partez, avec nos chargés de mission, à la découverte des végétaux présents aux alentours de Heinstert.

Vous allez découvrir les espèces de différents milieux, une richesse qui semble parfois commune ou qui passe simplement inaperçue.

Baissez les yeux, touchez, sentez ! Tout est bon pour s'approprier la nature à sa façon.

Une balade qui durera environ 2 h pour 3 km. Le lieu du rendez-vous vous sera communiqué au moment de l'inscription.

Groupe limité à 20 personnes
Inscription : *maxime.doffagne@attert.be*

Mercredi 28 septembre à 20 heures

Spectacle *La lumière broie du noir*

Chaque histoire de ce seul-en-scène, à mi-chemin entre le conte et le fantastique, raconte les effets de la lumière artificielle sur la biodiversité et le manque d'accessibilité du ciel étoilé.

Mercredi 26 octobre à 20 heures

Conférence sur la photo nature

Venez à la rencontre d'un photographe nature afin de partager avec lui sa passion.

Mercredi 30 novembre à 20 heures

Les films amateurs du FINN

Comme chaque année, nous vous proposons la projection des films amateurs retenus au Festival International Nature Namur.

et aussi :

22e Coupe de la Vallée : tournoi de foot des clubs de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise le week-end des 16 & 17 juillet à Ell

10e Tournoi de tennis de table des clubs de la vallée B-L : samedi 17 septembre à Ell

Les Junior Rangers reviennent !

Les JUNIOR RANGERS reprennent cette année du 4 au 8 juillet 2022 !

Durant les grandes vacances, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert propose aux adolescents de 12 à 15 ans un stage nature intitulé JUNIOR RANGERS. Ce stage dure une semaine et sera très actif ! Il permet de découvrir les métiers qui se rapportent à la gestion de l'environnement sur le territoire du Parc naturel.

Les activités proposées sont variées et multiples : journée avec les gardes forestiers, entretien des réserves naturelles, géocaching….

Si votre adolescent(e) désire participer à ce stage, les inscriptions se font par téléphone au Parc naturel de la Vallée de l'Attert au 063/22.78.55 ou par mail : *adrien.holleville@attert.be*

Un formulaire plus complet avec les détails pour le payement vous sera alors envoyé ainsi que toutes les informations pratiques concernant le stage.

Dates : la semaine du 4 au 8 juillet 2022
Horaire : 9h à 16h30
Prix : 60 euros la semaine
Lieux : sur le territoire du Parc naturel (commune d'Attert), un lieu différent chaque jour

Intéressé par un job étudiant ?

Nous recherchons un animateur pour les Junior Rangers

Profil :
- ✓ minimum 18 ans
- ✓ avoir son **brevet d'animateur** (obtenu à l'issue d'une formation dispensée par un organisme habilité par la communauté française : mutuelle, patro, scout…) **OU** suivre une **formation en pédagogie** (instituteurs, éducateurs…)

Contact : sylvie.hubert@attert.be

Chroniques d'un cours d'eau globe-trotteur - suite

Après avoir suivi l'Attert de sa source jusqu'à Colmar-Berg, découvrons maintenant la suite du voyage de l'Attert ! Si vous avez raté cette première partie, c'est le moment d'aller la relire dans le numéro 97 du Courrier du Parc disponible en ligne sur notre site internet.

À Colmar-Berg, les eaux de l'Attert se joignent à celles de l'Alzette, tout droit venue de Luxembourg Ville et coulant le long de la ligne de chemin de fer Luxembourg – Troisvierges, la plus longue ligne du Luxembourg. Elles coulent ensemble jusqu'à Ettelbruck qui fut l'épicentre de la révolution luxembourgeoise (et également premier lieu de rédaction de la constitution luxembourgeoise), mais aussi le confluent de l'Alzette et de la Sûre. C'est donc là que nos eaux, venues de l'Attert et transitant par l'Alzette, rejoignent les eaux de la Sûre qui prend sa source non loin de chez nous (à proximité de Vaux-sur-Sûre).

Toute cette eau poursuit sa route en traversant la « Cité des ânes ». Diekirch n'est pas seulement connue pour ses multiples représentations du fidèle compagnon des agriculteurs de l'époque, c'est aussi la seule caserne militaire du Luxembourg, et la ville où fut inventée la bière du même nom.

Onze km plus loin, un autre affluent important de la Sûre intervient : l'Our qui prend également sa source en Belgique. De leur source jusqu'à la frontière, ces 3 cours d'eau sont sous la coordination d'un même Contrat de Rivière : le Contrat de Rivière Moselle. En Belgique, les Contrats de Rivière ont pour rôle d'inventorier les atteintes aux cours d'eau (rejets, déchets, pâtures non clôturées, berges pulvérisées, etc.) et de rassembler les acteurs capables d'agir contre ces atteintes (communes, provinces, citoyens)

Le pont de Trèves, le plus ancien pont allemand encore utilisé

River Runner Global est un site internet qui permet de voir le parcours d'une goutte d'eau jusqu'à la mer, n'importe où dans le monde.

pour que leurs actions soient concertées. Un Contrat de Rivière réalise également lui-même des actions pour améliorer la qualité des cours d'eau, notamment en sensibilisant la population à la préservation des cours d'eau (conseils aux particuliers, rédaction d'articles, animations scolaires, etc.). Mais pourquoi notre Contrat de Rivière s'appelle-t-il le Contrat de Rivière Moselle, alors que la Moselle n'a pas encore été évoquée jusqu'à présent ? Parce que notre histoire n'est pas finie ! Après que l'Our l'a rejointe, la Sûre s'écoule encore sur une quarantaine de kilomètres jusqu'à Wasserbillig. Sur tout ce tronçon, elle matérialise la frontière entre le Luxembourg et l'Allemagne. Et c'est là, à Wasserbillig, que la Sûre se jette enfin dans la Moselle.

S'en suivra un périple de 220 km à travers l'Allemagne en passant par Trèves. La Moselle y est surplombée par le Pont romain, dont les piles ont été posées entre 144 et 152 après J.-C. C'est le plus ancien pont d'Allemagne encore utilisé. La Moselle coule jusqu'à Coblence, dont le nom latin « Confluentes » annonce la confluence avec le Rhin.

Nous voilà arrivés dans ce qu'on appelle un fleuve : une rivière qui se jette dans la mer. Le Rhin est le plus long fleuve à se déverser dans la mer du Nord et son bassin versant couvre 198 000 km² répartis sur 9 pays. Avant de se jeter dans la mer, le Rhin traversera encore Bonn, Cologne, Düsseldorf avant d'arriver aux Pays-Bas où il formera un grand delta en se mélangeant aux eaux de la Meuse.

Le plus impressionnant dans toute cette histoire, ce n'est pas que l'eau qui passe à Attert parcourt 800 km avant d'atteindre la mer, mais bien que

certains poissons migrateurs puissent faire tout ce trajet en sens inverse ! Jusque dans les années 1920, le saumon atlantique était encore observé dans la Sûre au Luxembourg. Cette espèce pond dans les cours d'eau, puis migre jusqu'à la mer pour y grandir pendant plusieurs années. Une fois matures, les poissons remontent les rivières jusqu'aux frayères qui les ont vus naître pour s'y reproduire à leur tour. Malheureusement, les ponts, barrages ou autres ouvrages sont autant d'obstacles qui ont fait disparaître l'espèce du bassin du Rhin dès 1958.

Il reste donc encore bien du travail aux Contrats de Rivières en Belgique et aux autres structures à l'étranger pour inventorier tous ces obstacles et inciter les gestionnaires à les construire autrement, ou à adapter ceux déjà existants.

Le couvert végétalisé permanent

Une nouvelle mesure pour préserver la qualité de l'eau : le Couvert Végétalisé Permanent (CVP)

Dans le passé, il était obligatoire de respecter des zones tampons minimales de 6 mètres le long des cours d'eau, que ce soit pour les engrais ou pour les produits phytosanitaires. Depuis octobre 2021, il est maintenant obligatoire de végétaliser ces bandes tampons.

La mesure s'applique aux terres de cultures longeant un cours d'eau (1re, 2e et 3e catégorie ainsi que les « non classés ». Cette bande doit mesurer 6 mètres à partir de la crête de berge et le couvert doit être composé de différentes espèces végétales pérennes (herbacées ou ligneux feuillus). Le couvert ne peut être détruit, mais on peut y récolter du bois ou le faucher. Le travail du sol y est donc interdit (sauf lors de l'implantation) et bien entendu aucun produit phytosanitaire, ni engrais (même organique) n'y est accepté !

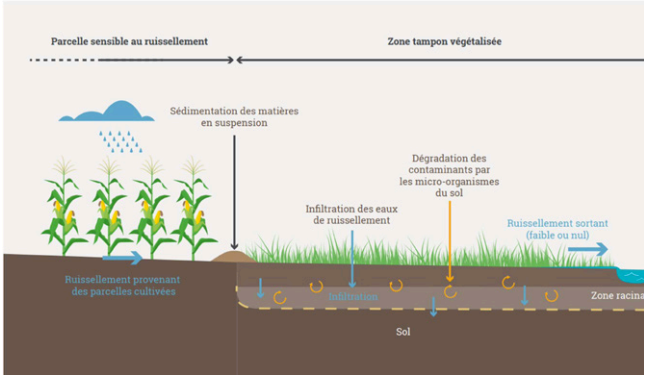

© Protect'eau

Exceptions

1. Les cours d'eau non définis ainsi que les fossés et autres voies artificielles d'écoulement ne sont pas concernés. Afin de vérifier si le cours d'eau est concerné, consultez la carte du « réseau hydrographique wallon » dans le Géoportail de Wallonie « WalOnMap » ;
2. Les prairies permanentes ainsi que les terres de cultures biologiques ne sont pas visées par les CVP ;
3. Si le cours d'eau est bordé par un élément tel qu'un chemin par exemple, la largeur du couvert doit être égale à 6 m moins la largeur de l'élément en question.

Les avantages du CVP

La présence d'un couvert végétal permanent herbacé et ligneux le long des cours d'eau permettra de préserver les masses d'eau de surface. L'implantation de cordons rivulaires associés à une bande enherbée offre de nombreux services écosystémiques. En voici quelques-uns :

- Le rôle de zone tampon pour limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau ;
- La lutte contre l'érosion des sols et des berges grâce à la formation d'un tapis racinaire ;
- Le ralentissement de la vitesse d'écoulement des eaux lors des crues ;
- L'apport d'une zone refuge pour la biodiversité en enrichissant le maillage écologique ;
- L'augmentation de la qualité paysagère en structurant le paysage.

Le décret prévoyait la présence du CVP dès le 1er octobre, mais une tolérance jusqu'au 31 mai (dernier délai) a été accordée au vu des réalités agronomiques et techniques. **Donc pour les retardataires, il est temps de s'en occuper !**

Différents dispositifs d'aides existent pour financer le CVP !

Il s'agit bien sûr d'un manque à gagner pour les agriculteurs exploitant beaucoup de terre le long des cours d'eau, mais des mécanismes d'aides sont disponibles pour ces derniers. Pour plus d'informations concernant ces aides, contactez directement Natagriwal ou le Parc naturel.

Clôture des berges des pâtures le long de cours d'eau

Dans le volet « protection des eaux de surfaces », une nouvelle règle vient s'ajouter aux mesures déjà présentes. Il ne s'agit pas vraiment de quelque chose de « nouveau » puisque l'obligation de clôturer les bords de pâtures le long de cours d'eau classés date des années 70. Toutefois une bonne moitié des communes avaient pu bénéficier de dérogations à l'époque (dont Attert). En zone Natura 2000, la dérogation s'arrêtait déjà au 1er janvier 2015 et à partir du 1er janvier 2023 l'obligation de clôturer les berges des cours d'eau en bords de pâtures se généralise et plus aucune dérogation n'est possible !

L'obligation de clôturer les terres servant de pâture au bétail s'applique également pour les cours d'eau non classés situés dans les zones Natura 2000, les zones de prévention de prise d'eau (zones IIA et IIB) et en zones à enjeux spécifiques déterminées par le Gouvernement.

La clôture doit se trouver à une distance minimale de 1 m mesurée à partir de la crête de berge du cours d'eau.

Fausses bonnes idées pour protéger les abeilles sauvages

Tout le monde connaît l'importance des abeilles pour l'environnement et la disparition de celles-ci. Ce qui nous pousse à vouloir faire quelque chose pour les aider comme l'installation d'une ruche ou d'un hôtel à insectes, la plantation de plantes à fleurs, etc. Cependant, les effets ne sont pas forcément ceux auxquels on pense et la réalité n'est pas toujours aussi simple.

La cohabitation entre abeilles domestiques et abeilles sauvages

Un aménagement qui vient souvent en tête lorsqu'on souhaite soutenir les abeilles, c'est l'installation d'une ruche. Cette ruche où on va installer notre chère et bonne abeille à miel domestique, noire et jaune rayé, *Apis mellifera*. Cette abeille, qui n'est en rien sauvage à présent, s'approprie malheureusement tout l'audi-

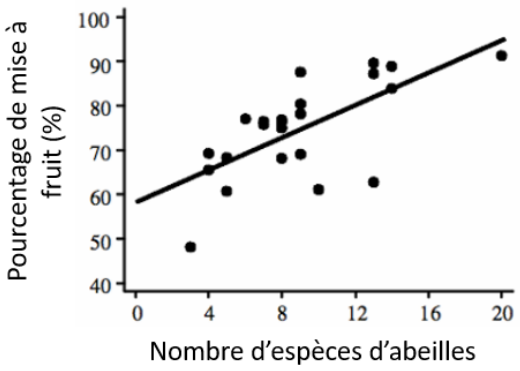

Klein et al. (2003) Proc. R. Soc. Lond. B 270

Osmia cornuta (©Peter Traub)

Apis mellifera

mat alors qu'en Belgique, il existe d'autres espèces d'abeilles ; on dénombre pas moins de 380 espèces d'abeilles différentes. Parmi celles-ci aucune ne produit du miel et la majorité ne vit pas en colonie étant donné qu'elles sont solitaires, comme l'Osmie cornue. Cette abeille au corps noir et à l'abdomen orangé est celle qu'on retrouve le plus souvent dans les hôtels à insectes et le long des murs en pierres pour y faire son nid. Ces abeilles sauvages contribuent aussi à la pollinisation des fleurs, leur contribution est même importante, car l'efficacité de la pollinisation ne dépend pas uniquement du nombre de pollinisateurs présents dans l'environnement, mais aussi de la diversité des espèces pollinisatrices qui visitent les fleurs[1].

Malheureusement, les données montrent que les populations d'abeilles sauvages sont en forte régression (alors que les populations des abeilles domestiques sont en augmentation)[2]. Plusieurs causes sont en jeu comme l'emploi des insecticides dans les champs, la réduction de leurs habitats, les maladies. Une des causes les moins connues est la concurrence avec *Apis mellifera*, notre abeille à miel. Il faut savoir que les sources en nectar sont limitées dans l'environnement. Ainsi quand on installe une ruche, c'est au minimum 30.000 abeilles domestiquées qu'on amène et qui prennent une partie des sources de nourriture des abeilles sauvages conduisant à la diminution de leurs populations[3].

Un hôtel à insectes pour une bonne nuitée

Une idée pour favoriser les abeilles sauvages et les autres insectes serait alors d'installer un hôtel à insectes. Mais de nouveau, il convient d'être prudent, car une telle construction peut parfois être néfaste.

En effet, un grand hôtel à insectes avec un grand nombre de trous sera facilement visible pour les espèces d'abeilles pour y pondre leurs œufs, mais cela le sera aussi pour leurs prédateurs et parasites qui en profiteront pour affecter beaucoup de nids à la fois.

Les matériaux utilisés (plastiques, bois traité…) peuvent aussi poser problème. Par exemple, si le profil d'humidité est différent de celui du bois naturellement utilisé par les insectes, cela peut amener de la moisissure et tuer les larves.

Cela ne doit pas vous décourager pour autant d'installer un hôtel à insectes, car il joue un rôle didactique non négligeable. Il est donc préférable de se renseigner auparavant, chez Natagora par exemple, les installer en petites quantités avec des tailles raisonnables et bien les entretenir pour éviter le développement de pourriture à l'intérieur.

Des fleurs, oui, mais de préférence des trèfles !

Il ne faut pas oublier que fournir un logement n'aide en rien les insectes s'ils ne peuvent pas trouver de quoi se nourrir aux alentours. Il est donc important d'apporter des plantes à fleurs dans son jardin. Il faut bien sûr planter les bonnes espèces. Car on peut croire que peu importe les fleurs, les abeilles prendront ce qu'on leur propose, mais c'est mal les connaître. En effet, les abeilles sauvages sont principalement attirées par les plantes de la famille des fabacées[4], aussi appelées légumineuses, à laquelle appartiennent les trèfles, les lotiers, le sainfoin, etc. Un point positif est que certaines de ces plantes sont naturellement présentes sur nos pelouses ; il faut juste qu'on leur laisse la possibilité de fleurir et ne pas tondre en permanence par un robot-tondeur ou toutes les semaines.

En outre, une diversité d'espèces florales avec des périodes de floraison différentes est importante pour que les abeilles puissent s'alimenter toute l'année, il conviendra donc de privilégier des espèces locales avec lesquelles les abeilles ont co-évolué.

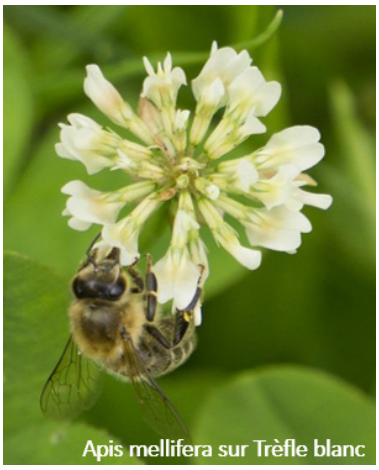
Apis mellifera sur Trèfle blanc

1. *Hoehn, P., Tscharntke, T., Tylianakis, J. M., & Steffan-Dewenter, I. (2008). Functional group diversity of bee pollinators increases crop yield. Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences, 275(1648), 2283-2291.*
2. *Marcelo A. & Lawrence D. (2009) The Global Stock of Domesticated Honey Bees Is Growing Slower Than Agricultural Demand for Pollination, Current Biology,Volume 19, Issue 11, Pages 915-918*
3. *Weekers, T., Marshall, L., Leclercq, N., Wood, T., Cejas, D., Drepper, B., Hutchinson, L., Michez, D., Molenberg, J.-M., Smagghe, G., Vandamme, P., & Vereecken, N. (2022). Dominance of honey bees is negatively associated with wild bee diversity in commercial apple orchards regardless of management practices. Agriculture, Ecosystems & Environment, 323, 107697*
4. *Vereecken, N et al. in prep.*

Un jardin naturel chez vous

Een Naturgaart bei Iech doheem

Votre parcelle offre un énorme potentiel pour aider les insectes, les oiseaux et autres mammifères dans les zones d'habitations.

Äer Parzell bitt ee grousst Potenzial fir den Insekten, Vullen an aner Mamendéieren an de Wunngebidder ze hëllefen.

Nous vous conseillons

- Création d'habitats & de biotopes
- Végétalisation maximum
- Plantes indigènes
- Récupération & infiltration des eaux pluviales
- Matériaux naturels & recyclables

Croquis d'un jardin naturel par Pierre Jaaques

Mir beroden Iech

- Schafe vu Liewensraim & Biotopen
- Maximal Begringung vu Flächen
- Eenheemesch Planzen
- Sammelen & Asickere vum Reewaasser
- Natierlech & recycléierbar Baustoffer

Ensemble nous pouvons planifier un **concept de jardin naturel**, beau et attrayant, aussi bien pour les alentours de votre nouvelle maison que pour votre jardin existant.

Ce service est réservé aux habitants des communes partenaires du contrat de rivière Attert. (LU + BE)

Plus d'infos sur **www.attert.com** ou **26 62 08 08**

Zesumme kënne mir ee flott **Naturgaartkonzept** fir d'Alentoure vun Ärem neien Haus oder fir Äre besteeënde Gaart plangen.

Dëse Service ass reservéiert fir d'Awunner vun de Gemengen aus dem Gewässervertrag Attert. (LU + BE)

Méi Infoen op **www.attert.com** oder **26 62 08 08**

MAISON DE L'EAU
ATTERT KONTRAKT

CONTRAT DE RIVIÈRE
ATTERT
FLUSSPARTNERSCHAFT

...OUNI PESTIZIDEN

Maison de l'Eau de l'Attert a.s.b.l.
43, Grand-Rue . L-8510 Redange/Attert
maison.eau@attert.com . T 26 62 08 08